

NOTE DE SYNTHÈSE - CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026

1) COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES - CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, suite au renouvellement électoral, de créer et composer la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées conformément à l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Monsieur le Maire propose de fixer à 10 le nombre de membres de cette commission : 5 élus et 5 membres extérieurs dont 2 membres d'associations concernant des personnes handicapées.

2) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après un renouvellement électoral, il convient de composer la Commission communale des impôts directs qui comprend le Maire, Président, et huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Les commissaires sont désignés par les services fiscaux, choisis sur une liste présentée par le Conseil Municipal, composée de seize titulaires et seize suppléants.

3) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES SAMER - GESTION DES DECHETS - RAPPORT 2025 :

Le rapport 2025 du service public d'élimination des déchets a été transmis par la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; le conseil municipal doit l'adopter comme chaque année. (Document joint).

4) SINISTRE DE M. GRIVART - REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES POUR DES REPARATIONS SUR SON VEHICULE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 28 avril dernier autorisant le remboursement des frais engagés par Monsieur GRIVART pour des réparations sur son véhicule.

Cependant, le montant de la facture déposée par Monsieur GRIVART étant supérieur au devis daté du 30 octobre 2025 sur lequel la délibération du 28 avril s'est appuyée, il convient de redélibérer.



Le Maire,

Marc DEMOLLIENS.

Vu D.G.S. :